



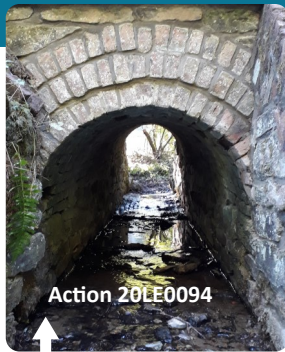
Actions résolues !

Action 20LE0014



23 nichoirs à cingle plongeur (*Cinclus cinclus*) ont été placés par la Cellule de Coordination du CRLesse sur les piles de certains ponts enjambant la Lesse sur la Commune de Houyet.

La province de Luxembourg a procédé à la stabilisation des berges du ruisseau de Bonnefosse à Ambly sur la Commune de Nassogne.



Action 20LE0094

L'ouvrage enjambant le ruisseau de Baret à Gembes sous la rue de la croix d'or a été restauré par la Commune de Daverdisse.

Saviez-vous que ?



À travers le monde, on recherche des alternatives plus équitables socialement et plus écologiques que le lithium et le plomb comme composants des batteries de nos smartphones, vélos électriques, ordinateurs portables... Sable, sodium, silicium, fer, même le chanvre sont actuellement à l'étude. La carapace de certains crabes pourrait aussi se retrouver dans les batteries du futur.

Des scientifiques américains de l'université du Maryland ont extrait le chitosan (dérivé de la chitine) de la carapace de ces crustacés, afin de tester son potentiel pour remplacer le lithium. On retrouve le chitosan dans les carapaces des homards et des crevettes, ainsi que dans les parois cellulaires des champignons, du lichen et chez certains insectes.

En le gélifiant, ces chercheurs sont parvenus à transformer le chitosan en électrolyte, c'est-à-dire un minéral capable de transporter une charge électrique. Le gel a ensuite été mélangé à du zinc, ce qui a permis aux scientifiques de mettre au point un prototype de batterie renouvelable (Seul le zinc qu'elle contient nécessiterait d'être recyclé), qui aurait une capacité énergétique de 99,7% après 1000 cycles de batterie. Ce nouveau type de batterie pourrait ainsi être rapidement chargée et déchargée, sans affecter ses performances pour autant. Elle pourrait donc devenir une option viable pour stocker l'énergie générée par des sources éoliennes et solaires et transférée vers les différents réseaux électriques. Affaire à suivre...

Source: www.geo.fr/environnement/des-carapaces-de-crabe-pour-fabriquer-des-batteries-renouvelables-211581



Barnet rose !

Bienvenue au petit Ben! Ce 9 septembre 2022, notre collègue Merry a donné naissance à un petit garçon de 3kg230g. La petite famille se porte très bien ! Merry sera de retour en décembre. D'ici là, c'est Simon Van Den Broucke, récent stagiaire au sein de l'équipe, qui assure l'intérim.

À vos agendas !



• Du 24 sept au 16 oct: la Haute-Meuse sera mise en chômage. 10 septembre : découverte de la Meuse et nettoyage du halage à Jambes. Infos: www.crhm.be/agenda/552-decouverte-de-la-meuse-et-nettoyage-du-halage

• Du 10 au 16 oct: Semaine des sentiers, organisée par « Tous à Pied »: <https://www.tousapied.be>

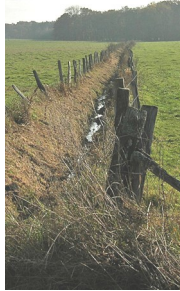
• Jeudi 13 octobre à 16h: Assemblée Générale du CRLesse à Libin (salle de village)

• Vendredi 18 oct: Colloque - Regards croisés sur la haie de ses racines socioculturelles à ses bienfaits et usages actuels. Infos & inscription: http://enquetes.wallonie.be/limesurvey_prod2/index.php?115&lang=fr



Info législation

Rappel de la législation relative aux clôtures le long des cours d'eau : « les terres situées en bordure d'un cours d'eau non navigables à ciel ouvert et servant de pâture, sont clôturées au plus tard le 1^{er} janvier 2023 de manière à empêcher toute l'année l'accès du bétail au cours d'eau ». Plus aucune dérogation ne sera donc applicable à partir du 1^{er} janvier 2023, sauf exception à voir dans le lien. La clôture doit être placée à 1m à partir de la crête de berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres. Cette législation vise à préserver la qualité des eaux de surface. En empêchant le bétail d'accéder au cours d'eau, les déjections animales n'enrichissent pas le milieu aquatique en phosphore ou en nitrates, diminuant ainsi le risque d'eutrophisation des eaux. De plus, la clôture protège les berges du piétinement et de l'érosion qui contribuent à la sédimentation du lit des cours d'eau, dommageable à la vie aquatique.. Plus d'infos sur : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/cloture-des-berges-des-cours-d-eau>

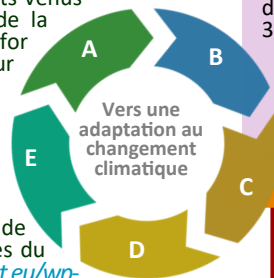


Connaissez vous MICCA ?

La bonne gestion des cours d'eau ne s'arrête pas à l'échelle d'un sous-bassin (comme celui de la Lesse), ni même d'un pays; les rivières et fleuves n'ont évidemment pas de frontières. A l'échelon de notre petite Belgique, on retrouve ainsi les bassins suivants, souvent frontaliers de pays limitrophes: Yser | Bassin côtier de la mer du Nord | Escaut | Meuse | Rhin | Seine. Sur le seul bassin hydrographique de la Meuse (dont fait partie notre sous-bassin) ce ne sont pas moins de 9 millions d'habitants qui dépendent de la bonne santé du fleuve et de ses affluents. 7 millions boivent d'ailleurs de son eau quotidiennement. Ses eaux traversent la France, la Belgique, les Pays-Bas et reçoivent des affluents venus d'Allemagne et du Luxembourg. Pour adapter au mieux le bassin de la Meuse au changement climatique, le réseau MICCA (Mosan Initiative for Climate Change Action) vient d'être mis sur pied et entrera en vigueur dans sa première phase d'actions fin 2022. Les objectifs sont multiples :

- A) Plus d'espace pour la nature
- B) Pour un bassin de la Meuse plus résilient
- C) Vers une Meuse sans pollution
- D) Vers plus de transparence
- E) Partage des ressources en eau

Un travail de longue haleine, vaste et transfrontalier qui a le mérite de mettre la coopération au centre des enjeux entre les parties prenantes du bassin versant de la Meuse. Plus d'infos sur : www.acteon-environment.eu/wp-content/uploads/2022/05/MICCA_Flyer_French_compressed.pdf



Actions réalisées par la DCENN



Sur notre sous-bassin, la DCENN (Direction des Cours d'eau non navigables) vient de réaliser diverses actions de réfection et d'entretien. En voici un aperçu :

- Nettoyage d'embâcles dues aux crues de juillet 21 dans la Lomme entre Forrières et Jemelle.
- Restauration d'une berge de la Lomme rue du Congo à Jemelle.
- Curage de la Lomme depuis le parc des Roches jusqu'à la passerelle du Hableau.
- Curage du ruisseau de Behotte à Eprave.
- Remise en état des berges au niveau de l'île du terrain de foot de Forrières et création d'un « avant-bec » destiné à mieux diriger les flux de la Lomme.

